

CONSEIL MUNICIPAL VERRUYES 12 SEPTEMBRE 2018

Présents : Mme MINEAU Nadine, Maire, Mme GIRARD Yolande, Mr MOTARD Yannick, Mr MASSE Francis, Mme PELLETIER Françoise, Mr FADAT Pascal, Mr BESSEAU Patrick, Mr ARCOURT Julien, Mme FOUQUETEAU Laurence, Monsieur NIVault Mathieu, Mme MASSE Emmanuelle, Mme FERLAND Florence, Mr GILBERT Jérôme,

Absents : Mr NOIRTAULT Patrice, qui a donné pouvoir

Secrétaire de Séance : Mr BESSEAU Patrick.

Madame Le Maire ouvre la séance, et rappelle au Conseil les délibérations prises lors de la précédente réunion. Le Conseil approuve le compte rendu
A l'ordre du jour de cette séance, seront évoqués les points suivants :

Intervention de Monsieur COLOMBO, Association Aurore, Accueil de migrants,
2018-56 Commission Intercommunale d'aménagement foncier ; Election des membres,
2018-57 Révision des loyers
2018-58 Exonération Taxe foncière pour les meublés de Tourisme,
2018-59 Voirie : Carrefour RD122/RD 24, Travaux,
2018-60 Achat Terrain,
2018-61 Convention mise à disposition Salle du Saut,
Rapport visite Concurrence Consommation et Répression des Fraudes au Plan d'eau,
Questions diverses.
2018-62 Virement de crédits..

Mr COLOMBO, Chef de Service au Foyer le Berceau de Reffannes, a été invité par Mme le Maire pour présenter la mission de l'Association AURORE, en charge (parmi d'autres opérateurs sélectionnés par le Ministère de l'Intérieur) de l'accueil de migrants.

Tout logement vacant susceptible de correspondre à une famille est sollicité dans le cadre du dispositif de réinstallation.

Mr COLOMBO donne à l'Assemblée des précisions sur la sélection des familles, la recherche de logements, la mission des opérateurs (Accompagnement, suivi..), les financements et les garanties pour les Bailleurs.

2018-56 Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier : Election par le Conseil Municipal de 2 propriétaires titulaires, et d'un propriétaire suppléant.

Madame le Maire fait connaître que par lettre du 02 juillet 2018, le Conseil Départemental invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des propriétaires, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement foncier (sur les Communes de Vouhé, St Lin, Clavé, Exireuil, St Georges de Noigné, Verruyes, avec extension sur la Commune de Mazières).

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en Mairie le 09 Juillet 2018, soit plus de 15 Jours avant ce jour, et a été affiché dans le journal (CO du 26 Juillet 2018).

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

Mr MASSE Francis, Mr ARCOURT Julien, Mr MASSE Patrice et Mme FADAT Tiana, majeurs, qui sont de nationalité française, jouissent de leurs droits civiques, et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le Territoire de la Commune de VERRUYES.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

MASSE Francis, ARCOURT Julien, MASSE Patrice, et FADAT Tiana.

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'Article L.2121-21 du CGCT ;

Le nombre de votants étant de 14, la majorité requise est de 8 voix. Ont obtenu au 1^{er} Tour :
ARCOURT Julien : 14 voix, MASSE Francis : 12 voix, FADAT Tiana : 14 voix, MASSE Patrice : 2 Voix.

Compte tenu des voies recueillies par chacun d'entre eux, Mr ARCOURT Julien domicilié à l'Herbaudière de VERRUYES, et Mme FADAT Tiana, domiciliée au Peu de VERRUYES, sont élus membres titulaires, et Mr MASSE Francis, domicilié à la Perdillère de VERRUYES, est élu membre suppléant.

2018-57 Révision des loyers :

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération 2014-18 concernant les loyers de la Résidence Mélusine, et de la Résidence le Prieuré.

Elle rappelle à l'Assemblée le montant des loyers, et demande au Conseil de se prononcer sur une révision éventuelle des montants de location.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les montants des loyers actuels :
Résidence Mélusine : 7A : 210.85€, 7B : 284.25€, 7C : 390,00€, 7D : 378.15€ (*Charges comprises*)
Et Résidence le Prieuré : Apt 1 : 199,93€, Apt 2 : 286,00€, Apt 3 : 296.03€, Apt 4 : 304.59€, Apt 5 : 265,00€, Apt 6 : 292.56€ (*Charges comprises*).

2018-58 Exonération Taxes Foncières et Taxes d'habitation dans le cadre de la ZRR :

Madame le Maire informe le Conseil du courrier reçu de Gites de France en Deux-Sèvres, indiquant que la Commune étant en Zone de Revitalisation rurale, des exonérations de Taxe d'habitation et de Taxes foncières sont possibles pour les meublés de Tourisme, sur délibération du Conseil Municipal.

Elle Communique à l'Assemblée les informations reçues du Centre des Impôts sur ce sujet et du montant de l'exonération de la part communale s'il était appliqué.

Après délibéré, le Conseil Municipal, décide par 11 votes, de ne pas appliquer d'exonération aux meublés de Tourisme (3 abstentions)

2018-59 Voirie Aménagement Carrefour RD 122 RD24 – Travaux sur Route communautaire

L'Agence Technique Territoriale, Service Routes, propose un nouvel aménagement possible sur le Carrefour RD 122 / RD 14, pour inciter les Poids Lourds à emprunter la RD 122.

L'esquisse est montrée à l'Assemblée ; Il s'agirait de mettre un Stop en haut du bourg, donnant la priorité aux véhicules venant de St Georges, se dirigeant sur la RD 122.

Une période transitoire est décidée, avant l'installation définitive des panneaux.

L'enveloppe VOIRIE de la Communauté de Communes restant à disposition pour des voies communautaires s'élève à 24.000€ ; la Commission Voirie s'est réunie, et souhaite que des Travaux soient effectués sur la Route de l'Aujardière. Montant : Environ 18.500€ ;

Le Conseil suit l'avis de la Commission.

2018-60 Voirie – Achat de terrain

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mme PELLETIER proposant à titre gracieux la cession d'une partie de la parcelle 1420, desservant 3 Foyers.

Il est fait état des problèmes posés actuellement : Impossibilité pour un foyer d'avoir un permis de construire, le terrain n'ayant pas accès sur propriété publique, et n'ayant pas de droit de passage, et les foyers ne semblent pas intéressés par l'acquisition de cette parcelle.

La dépense serait de l'ordre de 1200€ TTC (Frais de géomètre et de Notaire).

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer par vote à bulletin secret ;
Mme PELLETIER, Adjointe, concernée par ce sujet, s'est retirée et n'a pas pris part au vote).
Le Conseil Municipal, par 11 voix contre, (2 votes pour) décide de ne pas acquérir cette parcelle, considérant qu'aucun terrain ne doit être enclavé, que l'absence de droit de passage était un problème notarial, et que cette acquisition pourrait créer des précédents par la suite.

2018-61 MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU SAUT POUR LE YOGA

L'Association Yogashala ayant son siège à VERRUYES, souhaite, comme l'an passé disposer de la Salle du Saut à partir de Septembre, pour assurer des cours de Yoga chaque Vendredi, de 13H 45 à 15h.

Le Conseil émet un avis favorable. Cette utilisation de la Salle est accordée gracieusement. Mme le Maire est chargée de la rédaction de la mise à disposition de la Salle, et de la signature avec les responsables.

Rapport Visite du Service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes :

Mme le Maire donne lecture à l'Assemblée du Courrier reçu concernant le contrôle effectué sur le Site du Plan d'eau le 1^{er} Août dernier. Il a été constaté que l'entretien et la Maintenance des équipements présents sur l'Aire de Jeux sont réalisés fréquemment et de manière efficace.

Néanmoins, quelques anomalies ont été constatées sur certains jeux, et des fiches de gestion doivent être établies pour les gilets de sauvetage.

Le Conseil prend acte, et les améliorations seront apportées en 2019 ;

QUESTIONS DIVERSES :

2018-62 Virement de crédits :

Mme le Maire informe l'Assemblée que suite à la délibération 2017-63, concernant la Défense Incendie au Grand Chambord, il y a lieu de procéder à un virement de crédits :

En dépenses :

Article 2042 (OFI) : + 3.500€

Article 2158 (136) : - 3.500€

Après délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité à ce virement de crédits.

- **Entretien Défibrillateur** : Un entretien est nécessaire. Montant de la dépense : 452,40€ TTC ;
- Résultats de la saison au Plan d'eau : 13.783 entrées au Plan d'eau, + Cartes forfaitaires et annuelles, soit une recette totale de 35.745,50€
- Demande de ralentissement sur la Rue Nouvelle : Une famille a adressé un courrier en Mairie, demandant une mesure de ralentissement sur cette route. Une réponse négative lui sera apportée. ; aucun ralentisseur ne sera rajouté sur cette voie.
- Courrier du Comité des Fêtes demandant à participer à la fête des 50 ans du Plan d'eau, le Comité ayant été créé en 1969.. Une réunion est programmée le 24/09/2018, qui rassemblera le Comité des Fêtes, et la Commission Plan d'eau.
- Autres réunions : Site Internet le 20/09/2018, 50 Ans Plan d'eau le 24/09/2018, Commission Plan d'eau le 04/10, Conseil Municipal le 17 Octobre.

VERRUYES, le 18 Septembre 2018,

Mme le Maire,

